

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1136**27 juillet 2002****SOMMAIRE**

Abraham S.A., Luxembourg	54490	E-Parco, S.à r.l., Luxembourg	54523
Agrami S.A., Luxembourg	54521	Eckartsall Holding S.A., Luxembourg	54522
Agrami S.A., Luxembourg	54521	Eckartsall Holding S.A., Luxembourg	54522
Agrassur Re S.A., Luxembourg	54505	Espace Net, S.à r.l., Luxembourg	54511
Agrassur Re S.A., Luxembourg	54505	Espace Net, S.à r.l., Luxembourg	54511
Alpha Re S.A., Luxembourg	54518	Espace Net, S.à r.l., Luxembourg	54511
Alpha Re S.A., Luxembourg	54518	Espace Net, S.à r.l., Luxembourg	54511
Asa Finance & Holding S.A., Luxembourg	54495	Espace Net, S.à r.l., Luxembourg	54511
Asa Finance & Holding S.A., Luxembourg	54496	Estoril S.A.	54498
AssiDomän Reinsurance S.A., Luxembourg	54505	Estoril S.A.	54498
AssiDomän Reinsurance S.A., Luxembourg	54505	Estoril S.A., Luxembourg	54495
Auder S.A.H., Luxembourg	54493	Euton Investment Company S.A.H., Luxembourg	54519
B & M, S.r.l., Milan (Italie)	54483	Euton Investment Company S.A.H., Luxembourg	54519
Balaton Holding S.A., Luxembourg	54496	Euton Investment Company S.A.H., Luxembourg	54520
Balaton Holding S.A., Luxembourg	54496	Euton Investment Company S.A.H., Luxembourg	54520
Balaton Holding S.A., Luxembourg	54496	Euton Investment Company S.A.H., Luxembourg	54520
Balaton Holding S.A., Luxembourg	54497	Euton Investment Company S.A.H., Luxembourg	54520
Balaton Holding S.A., Luxembourg	54497	Finmedit S.A., Luxembourg-Kirchberg	54514
Balaton Holding S.A., Luxembourg	54497	FLD Hygiène S.A., Dudelange	54500
Balaton Holding S.A., Luxembourg	54497	FLD Hygiène S.A., Dudelange	54500
Balaton Holding S.A., Luxembourg	54497	Gamma Re S.A., Luxembourg	54501
Balaton Holding S.A., Luxembourg	54497	Gamma Re S.A., Luxembourg	54504
Befi S.A., Luxembourg	54517	Gernest S.A.H., Luxembourg	54495
Befi S.A., Luxembourg	54517	(Alberto) Grimaldi Productions S.A., Luxembourg	54522
Befi S.A., Luxembourg	54517	H.W.H. S.A., Luxembourg	54489
Benelux Trust (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	54524	I.2M., International Marketing Management S.A., Luxembourg	54507
Benelux Trust (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	54525	Imagine Reinsurance S.A., Luxembourg	54504
Beta Re S.A., Luxembourg	54510	Imagine Reinsurance S.A., Luxembourg	54521
Beta Re S.A., Luxembourg	54510	Infotekno S.A., Luxembourg	54487
Cam Immobilière S.A., Luxembourg	54482	Infotime Analyse Concept S.A., Syren	54498
Cam Immobilière S.A., Luxembourg	54482	Infotime Analyse Concept S.A., Syren	54498
Chorale Sainte Cécile Gostingen, A.s.b.l., Gostingen	54515	Infotime Analyse Concept S.A., Syren	54501
Clairval Holding S.A., Luxembourg	54487	Ishisumi S.A., Luxembourg	54514
Compagnie Financière Terria S.A., Luxembourg	54489	James & Associates S.A., Luxembourg	54524
Delta Re S.A., Luxembourg	54509	Lamyl International Corporation S.A.H., Luxembourg	54495
Delta Re S.A., Luxembourg	54509	Liane S.A.H., Luxembourg	54526
		Lulubi Holding S.A., Luxembourg	54494

M.C.C. S.A., Bertrange.....	54494	Sine Aetas S.A., Luxembourg	54490
Mahifa Investment S.A., Luxembourg	54499	Sine Aetas S.A., Luxembourg	54490
Malaka International S.A., Luxembourg.....	54489	Sine Aetas S.A., Luxembourg	54490
Maripepa S.A., Luxembourg	54491	Skandinaviska Enskilda Reinsurance S.A., Luxembourg	54526
Nimie, S.à r.l., Luxembourg.....	54488	Skandinaviska Enskilda Reinsurance S.A., Luxembourg	54527
Nimie, S.à r.l., Luxembourg.....	54489	Syndicat Général-Re S.A., Luxembourg	54506
No Limits Packaging S.A., Steinfort	54518	Syndicat Général-Re S.A., Luxembourg	54519
No Limits Packaging S.A., Steinfort	54518	Tele Wollmann, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	54510
Nordea Re S.A., Luxembourg	54525	Tell Holding S.A., Luxembourg	54502
Nordea Re S.A., Luxembourg	54525	Tell Holding S.A., Luxembourg	54502
Orbital, S.à r.l., Bereldange	54486	Tell Holding S.A., Luxembourg	54502
Permal Long Funds, Sicav, Luxembourg	54500	Tell Holding S.A., Luxembourg	54502
Permal Long Funds, Sicav, Luxembourg	54504	Tell Holding S.A., Luxembourg	54502
Premier International Investments, Sicav, Munsbach	54513	Tell Holding S.A., Luxembourg	54503
Pro Direct Montage S.A., Luxembourg	54523	Tell Holding S.A., Luxembourg	54503
REPEG Holdings Lux, S.à r.l., Luxembourg	54499	Tell Holding S.A., Luxembourg	54503
Redelcover S.A., Luxembourg.....	54519	Tell Holding S.A., Luxembourg	54503
Saint Remy S.A., Luxembourg.....	54523	Tell Holding S.A., Luxembourg	54504
Saint Remy S.A., Luxembourg.....	54524	Verlutig S.A.H., Luxembourg.....	54495

CAM IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 85.122.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue extraordinairement le 16 avril 2002*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de CAM IMMOBILIERE S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son domicile au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'administrateur pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer Monsieur Fabio Gaggini ayant son domicile au Via Coremmo 11, CH-6903 Lugano, Switzerland, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat;
- d'autoriser le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion, à Monsieur Fabio Gaggini ayant son domicile au Via Coremmo 11, CH-6903 Lugano, Switzerland, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 47, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38676/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

CAM IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 85.122.

Extrait des résolutions du conseil d'administration qui s'est tenu le 16 avril 2002

Au conseil d'administration de CAM IMMOBILIERE S.A. (la«société»), il a été décidé comme suit:

- de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Fabio Gaggini, ayant son domicile à Via Coremmo 11, CH-6903 Lugano, Switzerland, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 47, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38677/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

B & M, S.r.l., Società à responsabilità limitata.

Siège social: Milan (Italie), 6, Via Boschetti.

R. C. Luxembourg B 46.826.

L'an deux mille deux, le deux mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit italien B & M, S.r.l., ayant son siège social actuellement à Milan, Via Boschetti 6 (Italie), ayant eu son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 46826, constituée sous la forme d'une société anonyme luxembourgeoise et sous la dénomination de B & M S.A., suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 4 février 1994, publié au Mémorial C numéro 225 du 8 juin 1994, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et dont le siège social, statutaire et administratif a été transféré de Luxembourg à Milan, Via Boschetti 6 (Italie), suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mars 2002, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren (Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification de certaines résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 mars 2002.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dixième résolution de l'acte prémentionné du 8 mars 2002 comme suit:

«L'assemblée décide d'adopter pour la société des statuts conformes aux prescriptions de la loi italienne ayant la teneur suivante:

STATUTS

Denominazione - Sede - Oggetto - Durata

Art. 1. E' costituita una Società a responsabilità limitata con denominazione sociale B & M, S.r.l.

Art. 2. La Società ha sede in Milano - Via Boschetti n. 6.

Art. 3. La Società ha per oggetto:

- l'assunzione mediante acquisto e/o sottoscrizione e la negoziazione di partecipazioni in società di capitali, nonché l'amministrazione delle proprie partecipazioni, il tutto con esclusione di ogni esercizio nei confronti del pubblico e con esclusive funzioni di capogruppo delle società controllate o collegate ai sensi dell'art. 2359 c.c.; il coordinamento tecnico e finanziario nonché il finanziamento delle società controllate e collegate, esclusa ogni attività gestionale e nel rispetto dei limiti e dei criteri stabiliti dalle leggi e dai regolamenti vigenti in materia;

- gli investimenti in patrimoni immobiliari e la loro gestione ed in particolare:

- l'acquisto, la vendita, la permuta, la costruzione e la ristrutturazione di immobili civili ed industriali;

- la gestione diretta od indiretta degli immobili di proprietà sociale, anche mediante il loro utilizzo per attività alberghiera, convegni, work shop, attività promozionali e di rappresentanza in genere. Essa potrà compiere qualsiasi operazione industriale, commerciale e finanziaria, compresa la prestazione di garanzie a favore delle società in cui partecipa, connessa all'oggetto sociale, purché non contrastanti con le disposizioni di legge relative alle società finanziarie e, pertanto, con conclusione dello svolgimento nei confronti del pubblico d'attività comunque qualificate come finanziarie.

Art. 4. La durata della Società è stabilita fino al trentuno Dicembre duemilacinquanta (31 Dicembre 2050). Potrà essere prorogata una o più volte con delibera dell'Assemblea generale dei Soci.

Capitale sociale - Azioni

Art. 5. Il capitale sociale è fissato in Euro 1.000.000=(Unmilione) suddiviso in quote ai sensi dell'art. 2474 del Codice Civile. Ogni quota ha diritto ad un voto per ogni Euro di valore nominale.

Art. 6. La società potrà acquisire finanziamenti fruttiferi o infruttiferi dai Soci alle condizioni previste dalla legge e/o dalle disposizioni dell'Autorità di Vigilanza degli intermediari finanziari.

Art. 7. Le quote sono liberamente trasferibili per atto tra vivi e morti causa.

Art. 8. Il domicilio legale dei soci, a tutti gli effetti di legge, è quello risultante dal libro soci della società.

Art. 9. L'assemblea può deliberare la riduzione del capitale sociale anche mediante assegnazione a singoli soci o gruppi di determinate attività sociali, o quote o azioni di altre aziende nelle quali la società abbia compartecipazione. Il capitale sociale potrà essere aumentato anche mediante fusione per incorporazione di altre società secondo delibera dell'assemblea dei soci.

Assemblea

Art. 10. L'assemblea rappresenta l'universalità dei soci e le deliberazioni, prese in conformità della legge e del presente statuto, obbligano tutti i soci.

L'assemblea è ordinaria o straordinaria ai sensi della legge. L'assemblea ordinaria deve essere convocata almeno una volta all'anno entro quattro mesi dalla chiusura dell'esercizio.

Quando particolari esigenze lo richiedano, l'assemblea ordinaria può essere convocata dagli Amministratori entro sei mesi dalla chiusura dell'esercizio sociale.

Essa può essere convocata anche fuori della sede sociale, ma entro il territorio nazionale.

La convocazione dell'assemblea dovrà essere fatta senza ritardo quando è inoltrata richiesta ai sensi di legge o del presente statuto.

Art. 11. La convocazione dell'assemblea è fatta a cura dell'organo amministrativo mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno da spedirsi al domicilio dei soci almeno 8 giorni prima dell'assemblea e contenente luogo, data e ora della riunione e l'elenco delle materie da trattare. Ove l'organo amministrativo lo ritenga opportuno, l'avviso può contenere anche la data di una seconda convocazione ove la prima andasse deserta.

Sono valide le assemblee anche non convocate come sopra, quando vi sia rappresentato l'intero capitale sociale e vi assistano tutti gli amministratori e i sindaci effettivi.

Art. 12. Hanno diritto di intervenire all'assemblea i soci iscritti nel libro soci della società da almeno cinque giorni. I soci possono farsi rappresentare per delega scritta da altra persona con le modalità e le limitazioni di cui all'art. 2372 del Cod. Civ..

Art. 13. L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o da altra persona scelta dall'assemblea fra i presenti. Il Presidente è assistito da un segretario nominato dall'assemblea o da un Notaio nelle assemblee straordinarie e all'occorrenza, da due scrutatori pure nominati dall'assemblea.

Art. 14. Le assemblee ordinarie e straordinarie si costituiscono e deliberano con le maggioranze di legge. Peraltro l'Assemblea ordinaria in seconda convocazione è regolarmente costituita quale che sia la percentuale del capitale sociale rappresentata e delibera a maggioranza assoluta dei voti dei soci presenti o rappresentati.

Art. 15. Le deliberazioni dell'assemblea sono constatate da processo verbale firmato dal Presidente e dal Segretario ed eventualmente dagli scrutatori e sono trascritte su apposito libro tenuto a norma di legge.

Amministrazione

Art. 16. La società è amministrata da un Amministratore Unico o da un Consiglio di Amministrazione composto da un minimo di tre a un massimo di sette consiglieri secondo le decisioni dell'assemblea dei soci.

Gli amministratori possono essere anche non soci e durano in carica per il periodo determinato dall'assemblea all'atto della nomina, anche sino a revoca o dimissioni. Essi sono rieleggibili.

Il Consiglio di Amministrazione, ove non vi abbia già provveduto l'Assemblea, elegge tra i suoi membri il Presidente.

Art. 17. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio. L'Assemblea può inoltre assegnare loro una indennità annuale.

Art. 18. Il Consiglio si raduna tutte le volte che il Presidente o l'Amministratore Delegato lo ritenga opportuno, oppure quando nei sia fatta richiesta da due amministratori o dai Sindaci.

Per la validità delle riunioni del Consiglio è necessaria la presenza della maggioranza degli amministratori in carica. Le deliberazioni sono prese a maggioranza di voti e, in caso di parità, prevale il voto del Presidente.

Art. 19. Gli amministratori non sono vincolati dal divieto di cui all'art. 2390 del C.C..

Art. 20. Il Consiglio di Amministrazione è investito dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società senza eccezioni di sorta ed ha facoltà di compiere tutti gli atti che ritenga utili ed opportuni per l'attuazione ed il raggiungimento degli scopi sociali esclusi quelli che la legge, in modo tassativo, riserva all'assemblea. Il Consiglio può nominare uno o più Amministratori Delegati definendo i poteri a ciascuno attribuiti, le modalità di esercizio delle deleghe, e le rispettive remunerazioni.

Art. 21. L'Amministratore Unico, ove nominato, ha tutti poteri come sopra attribuiti al Consiglio, salve le eventuali limitazioni che l'Assemblea dovesse stabilire all'atto della nomina.

Art. 22. Al Presidente del Consiglio di Amministrazione o all'Amministratore Unico spetta, con firma libera, la rappresentanza legale della società di fronte ai terzi ed in giudizio con facoltà di promuovere azioni ed istanze giudiziarie per ogni grado di giurisdizione, ed anche per giudizi di revocazione e cessazione di nominare all'uopo avvocati e procuratori alle liti.

La rappresentanza legale spetta altresì all'Amministratore Delegato (o agli Amministratori Delegati) nei limiti dei poteri loro conferiti. Coloro che hanno la rappresentanza della società hanno altresì, nei limiti delle proprie attribuzioni, facoltà di nominare procuratori «ad negotia» per singoli atti o determinate categorie di atti.

Collegio sindacale

Art. 23. Il Collegio sindacale é composto da tre membri effettivi e due supplenti, eletto e funzionante ai sensi di legge.

Bilancio e utili

Art. 24. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

Art. 25. Gli utili netti, dopo aver destinato una somma pari al 5% (cinque per cento) per la riserva legale, fino al limite di cui all'art. 2430 C.C., vengono distribuiti ai soci o destinati a riserva secondo le deliberazioni dell'Assemblea.

Art. 26. Il pagamento dei dividendi é effettuato presso la Cassa designata dagli Amministratori a decorrere dalla data fissata dall'Assemblea.

Art. 27. I dividendi non riscossi entro il quinquennio in cui divennero esigibili vanno prescritti a favore della Società.

Scioglimento e liquidazione

Art. 28. Addivenendosi in qualsiasi momento e per qualsiasi causa allo scioglimento della Società, l'Assemblea stabilisce le modalità della liquidazione e nomina uno o più liquidatori determinandone i poteri.

Clausola compromissoria

Art. 29. Le controversie suscettibili di compromesso che dovessero insorgere tra la società e ciascun socio, ovvero tra i soci medesimi, in relazione ad interessi riconosciuti a favore di questi ultimi non nella loro qualità di soci, bensì come singoli, nonché fra gli eredi di un socio defunto e gli altri soci e/o la società, connessi all'interpretazione ed all'applicazione dell'atto costitutivo e/o, più in generale, all'esercizio dell'attività sociale, verranno deferite alla decisione di un arbitro, secondo il 'Regolamento arbitrale nazionale' della Camera Arbitrale Nazionale e Internazionale di Milano.

A tal fine i soggetti interessati dichiarano di conoscere e specificatamente accettare il suddetto Regolamento, con particolare riferimento, ma non limitatamente, alle modalità di designazione dell'arbitro, che deciderà in via rituale, secondo equità.

Disposizioni generali

Art. 30. Per quanto non espressamente contemplato nel presente statuto si fa riferimento alle disposizioni del C.C. ed alle altre leggi vigenti.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la onzième résolution de l'acte prémentionné du 8 mars 2002 comme suit:

«L'assemblée décide:

1.- de nommer comme nouvel administrateur unique (Administratore Unico) jusqu'à révocation ou démission:

- Monsieur Mario Bortolussi, né à Milan (Italie), le 18 février 1930, demeurant à Milan, Largo Cairoli 2 (Italie).

2.- de nommer comme collège des commissaires (Collegio Sindacale) jusqu'à la date de convocation de l'assemblée pour l'approbation du bilan au 31 décembre 2004:

- Dr. Paolo Salvaderi, né à Milan (Italie), le 15 octobre 1963, demeurant à Milan, Via Marcona 24 (Italie), Président du collège des commissaires (Presidente del Collegio Sindacale);

- Dr. Massimo Tognò, né à Milan (Italie), le 24 avril 1963, demeurant à Milan, Via Pinturicchio 19 (Italie), commissaire effectif (Sindaco effettivo);

- Rag. Osvaldo Garavaglia, né à Bollate/MI (Italie), le 22 août 1945, demeurant à Milan, Via Aurelio Saffi 14 (Italie), commissaire effectif (Sindaco effettivo);

- Dr. Roberto Invernizzi, né à Milan (Italie), le 4 octobre 1950, demeurant à Milan, Via Giovanni da Milano 4 (Italie), commissaire suppléant (Sindaco supplente);

- Dr.ssa Giulia Lechi, née à Brescia (Italie), le 5 août 1970, demeurant à Milan, Viale Majno 38 (Italie), commissaire suppléant (Sindaco supplente).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Steffen - A. Thill - C. Dostert - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2002, vol. 517, fol. 99, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G.Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mai 2002.

J. Seckler.

(38411/231/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

ORBITAL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7217 Bereldange, 66, rue de Bridel.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwei, am neunundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Gérard Lecuit, im Amtswohnsitze zu Hesperingen.

Ist erschienen:

Herr Bahaeddin Khub Mohadjer, Diplom-Chemiker, wohnhaft in L-7217 Bereldange, 66, rue de Bridel, welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird zwischen dem Komparenten und allen, welche später Inhaber von Anteilen der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter der Bezeichnung ORBITAL, S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bereldange.

Er kann durch einfache Entscheidung des Gesellschafters in irgendeine Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist der Kauf, der Verkauf, die Vermietung, die Verpachtung sowie der Bau und die Verwaltung von Immobilien jeder Art, sowie die Durchführung von jederlei geschäftlichen, gewerblichen und finanziellen Operationen, die direkt oder indirekt damit in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen jede Tätigkeit, die sie als nützlich für die Erfüllung und die Entwicklung ihres Zweckes erachtet, sowohl im Inland als auch im Ausland, ausführen.

Die Gesellschaft hat weiterhin zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonstwie und die Veräusserung mittels Verkauf, Tausch oder sonstigen Rechtsgeschäften, von jeglichen Wertpapieren, sowie die Verwaltung und Auswertung des Wertpapiervermögens, welches sie besitzen wird, den Kauf, die Abtretung und die Verwertung von Patenten und patentierbarem Verfahren, welche mit jenen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann die Aufnahme und die Gewährung von Anleihen und Darlehen, mit oder ohne diesbezügliche Sicherheiten vornehmen; sie kann an der Gründung und Entwicklung jeglicher Unternehmen teilnehmen und ihnen jegliche Unterstützung bewilligen. Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll-, Ueberwachungs- und Dokumentierungsmassnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-), eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je hundert Euro (100.- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter, Herrn Bahaeddin Khub Mohadjer, Diplom-Chemiker, wohnhaft in L-7217 Bereldange, 66, rue de Bridel, vorbenannt, gezeichnet und in bar eingezahlt wurden, so dass die entsprechende Summe der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heisst jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Art. 6. Die Anteilübertragung an Drittpersonen kann nur mit der Zustimmung aller Anteilhaber geschehen. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem einzigen Teilhaber oder durch die Generalversammlung aller Anteilhaber, ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei der Ernennung festgelegt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des oder der Geschäftsführer.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2002.

Art. 13. Die Geschäftsführung hat über die Geschäftstätigkeit ordnungsgemäss Buch zu führen, gemäss den einschlägigen kaufmännischen Gepflogenheiten.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres hat die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufzustellen.

Art. 14. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstige Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 15. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von dem einzigen Anteilhaber oder von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der einzige Anteilhaber oder die Generalversammlung legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertvierzig Euro (740,- EUR).

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschliessend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-7217 Bereldange, 66, rue de Bridel.

2) Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Bahaeddin Khub Mohadjer, Diplom-Chemiker, wohnhaft in L-7217 Bereldange, 66, rue de Bridel, Vorbenannt.

Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Hesperingen, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: B. Khub Mohadjer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 135S, fol. 30, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 27. Mai 2002.

G. Lecuit.

(38221/220/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

INFOTEKNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 73.602.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

INFOTEKNO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38077/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

CLAIRVAL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 19.642.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(38117/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

NIMIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.362.

L'an deux mille deux, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Christel Ripplinger, juriste, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de ALENDON BUSINESS INC., une société régie par le droit panaméen, établie et ayant son siège social à Arangon-Orillac Building, East 54th Street, Nueva Urbanización Obarrio (République du Panama),

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 3 mai 2002.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

Exposé préliminaire

1.- Que la société ALENDON BUSINESS INC., prédésignée, est la seule et unique associée de la société NIMIE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 32.362, constituée suivant acte notarié du 4 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 173 du 28 mai 1990, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 5 juin 1992, publié au Mémorial C, numéro 477 du 21 octobre 1992.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à sept cent cinquante mille francs (750.000,- LUF) et se trouve représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales, d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, intégralement libérées.

Ceci exposé, la mandataire de l'associée unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate que par suite du basculement à l'euro, le capital social de la Société, de même que la comptabilité de la Société se trouvent désormais exprimés en euros (EUR) et que par conséquent le capital social actuel de sept cent cinquante mille francs (750.000,- LUF) se trouve converti au taux de conversion d'un euro (1,- EUR) = quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF), en capital d'un montant de dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-douze euros et un cent (18.592,01 EUR).

Deuxième résolution

Du fait de la susdite conversion, il est décidé de supprimer temporairement la valeur nominale de toutes les parts sociales existantes, de sorte que le capital social soit momentanément représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales sans mention de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société, à concurrence d'un montant de sept euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (7,99 EUR) afin de porter le capital social de son montant après conversion de dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-douze euros et un cent (18.592,01 EUR), à un montant de dix-huit mille six cents euros (18.600,- EUR), sans création ni émission de parts sociales nouvelles.

La preuve de ce paiement en numéraire de sept euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (7,99 EUR) fait par la seule et unique associée existante, a été fournie au notaire instrumentant, qui la constate expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer la valeur nominale de chaque part à cent euros (100,- EUR) et de modifier en conséquence le nombre de parts sociales de sept cent cinquante (750) en celui de cent quatre-vingt-six (186), de sorte que le capital social ainsi converti se trouve représenté par cent quatre-vingt-six (186) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par part sociale.

Tous pouvoirs nécessaires sont conférés à la gérance de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et à la conversion des livres et comptes de la Société de francs (LUF) en euros (EUR).

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article six (6) des statuts de la société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus et décide que le même article 6 des statuts de la société sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-huit mille six cents euros (18.600,- EUR) représenté par cent quatre-vingt-six (186) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les cent quatre-vingt-six (186) parts sociales ont été souscrites par la société ALENDON BUSINESS INC., une société régie par le droit panaméen, établie et ayant son siège social à Arangon-Orillac Building, East 54th Street, Nueva Urbanización Obarrio (République du Panama).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.
Signé: C. Ripplinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2002, vol. 869, fol. 4, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mai 2002.

J.-J. Wagner.

(38273/239/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

NIMIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.362.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mai 2002.

J.-J. Wagner.

(38274/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

H.W.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 43.992.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

H.W.H. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38078/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

MALAKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 57.025.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

MALAKA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38079/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE TERRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.567.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 50, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(38118/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

ABRAHAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 69.614.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2002 tenu au siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

ABRAHAM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38070/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

**SINE AETAS S.A., Société Anonyme,
(anc. SINE AETAS HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.549.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour SINE AETAS S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(38165/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

**SINE AETAS S.A., Société Anonyme,
(anc. SINE AETAS HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.549.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour SINE AETAS S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(38166/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

**SINE AETAS S.A., Société Anonyme,
(anc. SINE AETAS HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.549.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Pour SINE AETAS S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(38167/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

MARIPEPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

STATUTS

L'an deux mille deux, le quatorze mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- SUNBURST CAPITAL CORPORATION, une société de droit panaméen avec siège à Panama, ici représentée par Monsieur Raymond Van Herck, directeur de société, demeurant à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen, en vertu d'un pouvoir général reçu par le notaire Dr. Mario Velasquez Chizmar, de résidence à Panama, le 26 janvier 1998,

dont une copie est resté annexée à un acte de constitution de société, reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Capellen, en date du 22 novembre 2001, numéro 11464 de son répertoire,

lequel a délégué aux fins des présentes Monsieur Philippe Janssens, capitaine au long cours, demeurant à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen,

en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Luxembourg, le 14 mai 2002,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2.- THIRD MILLENIUM INVESTMENTS INC., une société de droit panaméen avec siège à Panama, ici représentée par Monsieur Raymond Van Herck, prénommé,

en vertu d'un pouvoir général reçu par le notaire Dr. Mario Velasquez Chizmar, de résidence à Panama, le 26 janvier 1998,

dont une copie est resté annexée à un acte de constitution de société, reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Capellen, en date du 22 novembre 2001, numéro 11464 de son répertoire,

lequel a délégué aux fins des présentes Monsieur Philippe Janssens, capitaine au long cours, demeurant à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen,

en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Luxembourg, le 14 mai 2002,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il(s) suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous dénomination de MARIPEPA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que toutes opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- euros), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- euros) chacune.

Les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Le conseil d'administration de la société est autorisé à augmenter le capital pour le porter de son montant initial à un million d'euros (1.000.000,- d'euros), par l'émission d'actions nouvelles, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915. La présente autorisation doit être renouvelée tous les cinq ans.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous les membres sont présents ou représentés, le mandat entre les administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeur, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 5 mai, à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence 1^{er} jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- SUNBURST CAPITAL CORPORATION, prénommée.	90
2.- THIRD MILLENIUM INVESTMENTS INC., prénommée.	10
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

1. Monsieur Raymond Van Herck, administrateur de sociétés, demeurant à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
2. Monsieur Noël Delaby, capitaine au long cours, demeurant à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
3. Monsieur Philippe Janssens, capitaine au long cours, demeurant à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Raymond Van Herck, prénommé.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire:

Monsieur Jules Roebben, demeurant à Kapellei 13A B-2900 Schoten.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2007.

Sixième résolution

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Janssens, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2002, vol. 878, fol. 18, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2002.

A. Biel.

(38202/203/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

AUDER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.359.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 14 mai 2002

Les mandats de Vicomte Thierry le Hardy de Beaulieu, Vicomte Guy le Hardy de Beaulieu, Vicomte Louis le Hardy de Beaulieu, Madame Sylvianne le Hardy de Beaulieu, Monsieur Robert Reckinger et Monsieur Emile Vogt, Administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes, venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une nouvelle durée d'un an.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 51, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38503/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

M.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen.
R. C. Luxembourg B 84.670.

L'an deux mille deux, le deux mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M.C.C. S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84670, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alette, en date du 15 novembre 2001, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Edgar Bisenius, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Joël Crosara, administrateur de société, demeurant à Melen (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Mathieu, administrateur de société, demeurant à Melen (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte, à L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen.

2.- Modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Gr.-D. Charlotte, à L-8094 Bertrange, 57, rue de Strassen, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre cent quatre-vingts euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Bisenius - J. Crosara - G. Mathieu - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2002, vol. 517, fol. 98, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mai 2002

J. Seckler.

(38416/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

LULUBI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.710.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38757/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

ASA FINANCE & HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.003.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 51, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(38498/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

VERLUTIG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 18.574.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 51, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(38499/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

GERNEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 14.755.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 51, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(38501/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

LAMYL INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 10.103.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 7 mai 2002

Les mandats de Messieurs Robert Reckinger, Emile Vogt et René Schlim, Administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes, venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 51, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38504/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

ESTORIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 35.249.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 61, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

(38510/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

ASA FINANCE & HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.003.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 7 mai 2002

Les mandats de Messieurs Robert Reckinger, Emile Vogt et Jacques Reckinger, Administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes, venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 51, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38505/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

BALATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 46.151.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 3 mai 2002

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001.

Mesdames Regina Rocha Melanda et Gaby Trierweiler ont été nommées administrateur de la société en remplacement de Madame Frie Van de Wouw et Monsieur Raphaël Gaillard, administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2002.

Le mandat de Madame Nathalie Prieur Carbotti, en tant qu'administrateur, ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

Le capital social a été converti en euro avec effet au 1^{er} janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital social est de EUR 31.000,- représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 31,- chacune. La conversion du capital en euros a donné un montant de EUR 30.986,69. Pour arriver à un capital de EUR 31.000,- un montant de EUR 13,31 a été prélevé des résultats reportés.

Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(38432/800/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

BALATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 46.151.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

(38435/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

BALATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 46.151.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

(38436/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

BALATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 46.151.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

(38437/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

BALATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 46.151.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

(38438/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

BALATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 46.151.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

(38439/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

BALATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 46.151.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

(38440/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

BALATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 46.151.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

(38441/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

BALATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 46.151.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

(38442/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

INFOTIME ANALYSE CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, 12, rue Maeshiel.
R. C. Luxembourg B 54.643.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 61, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

(38511/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

INFOTIME ANALYSE CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, 12, rue Maeshiel.
R. C. Luxembourg B 54.643.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 61, case 1 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

(38512/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

ESTORIL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 35.249.

Le domicile de la société est dénoncé avec effet immédiat, ce qui met fin au contrat de domiciliation conclu entre les deux parties en date du 15 décembre 1994.

Le 8 mai 2002.

Pour HORSBURGH & Co
Société domiciliatrice

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38513/759/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

ESTORIL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 35.249.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue de façon extraordinaire à Luxembourg le 8 mai 2002

L'assemblée était ouverte à 11.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Michele Colaci. Le président a désigné comme secrétaire Mademoiselle Annabelle Dieu, et l'assemblée a élu Madame Britta Hans, scrutateur.

Le président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 2.000 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration.
2. Présentation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation des comptes annuels portant sur l'exercice se terminant le 31 décembre 2001: le bilan, le compte profits et pertes et l'annexe.
4. Décision quant à l'affectation des résultats de l'exercice se terminant le 31 décembre 2001.
5. Démission de Monsieur Michele Colaci, de Madame Aude-Marie Thouvenin et de Madame Anne Smons comme administrateurs de la société.
6. Démission du commissaire aux comptes.

Décisions:

1. Après lecture, le rapport de gestion du Conseil d'administration a été approuvé par l'Assemblée.
2. Après lecture, le rapport du Commissaire aux comptes a été accepté par l'Assemblée.
3. Après avoir été présentés à l'Assemblée, les comptes annuels portant sur l'exercice se terminant le 31 décembre 2001: le bilan, le compte profits et pertes et l'annexe, ont été unanimement approuvés.
4. Le compte de résultat pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001 accuse une perte de LUF 1.148.080,- que l'Assemblée a décidé de reporter à nouveau.
5. Les actionnaires ont accepté à l'unanimité les démissions de Monsieur Michele Colaci, de Madame Aude-Marie Thouvenin et de Madame Anne Smons et leur ont accordé pleine et entière décharge.
6. Les actionnaires ont accepté à l'unanimité la démission du Commissaire aux comptes, AUDILUX LIMITED, et lui ont accordé pleine et entière décharge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 13.00.

M. Colaci / A. Dieu / B. Hans
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 61, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38514/759/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

REPEG HOLDINGS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.396.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 mai 2002

The Meeting accepted the nomination as new Managers of the Company for an undefined period with immediate effect:

- Manfred Zisselsberger, Head of Controlling, residing c/o DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-2098 Luxembourg.

- Werner Burg, Head of Treasury & Global Markets, residing c/o DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., boulevard Konrad Adenauer, L-2098 Luxembourg.

- Matthew Bernstein, residing c/o DEUTSCHE BANK REAL ESTATE, 1251 Avenue of the Americas 9th Floor, New York, NY 10020, USA.

- Kevin Jones, Business Area Controller residing c/o DEUTSCHE BANK AG, Winchester House 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB.

- Justin Chuter, Director, residing c/o DEUTSCHE BANK AG, Real Estate Private Equity, REIB, Winchester House, 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB.

Pour extrait

A. Heinz

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 58, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38508/587/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

MAHIFA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 54.081.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire du 10 mai 2002

3. L'Assemblée constate que l'intégralité du capital social de la société est absorbée par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 2001;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2007.

5. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de postes d'administrateurs de trois à cinq;

6. L'Assemblée nomme administrateurs Messieurs Pierre Hoffmann et Romain Thillens demeurant tous deux professionnellement au 32, rue J.-P. Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs nouvellement élus prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de l'an 2007.

Suite à cette résolution, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Rodney Haigh, administrateur
- Nour Eddin Nijar, administrateur
- Christophe Blondeau, administrateur
- Romain Thillens, administrateur
- Pierre Hoffmann, administrateur.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38603/565/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

PERMAL LONG FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.009.

Faisant suite à l'assemblée générale du 17 mai 2002, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Edmond de La Haye Jousselin;
William Waters;
Isaac Souede;
Christophe Gruninger.

Est nommé commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38509/051/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

FLD HYGIENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 124, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 55.954.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 3 mai 2002 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

Pour la société

Signature

(38537/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

FLD HYGIENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 124, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 55.954.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 mai 2002

Résolutions

1) L'assemblée générale décide de convertir le capital social souscrit de la société de LUF 1.250.000,-, en euros, au cours fixé au 1^{er} janvier 1999, à savoir 1,- EUR pour 40,3399 LUF, de sorte qu'il s'élève, après conversion, à EUR 30.986,69. De plus, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de EUR 13,31 en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) à libérer par incorporation des résultats reportés.

2) L'assemblée générale décide de convertir la réserve légale pleine de la société, après affectation des résultats de LUF 1.250.000,- en euros, au cours fixé au 1^{er} janvier 1999, à savoir 1,- EUR pour 40,3399 francs luxembourgeois, de sorte qu'elle s'élève, après conversion, à EUR 3.098,67. De plus, l'assemblée générale décide d'augmenter le montant de la réserve légale d'un montant de EUR 1,33 (un virgule trente trois euros) en vue de la porter de son montant actuel converti de EUR 3.098,67 à EUR 3.100,- (trois mille cent euros).

Par conséquent, les comptes de la société seront tenus dans la nouvelle devise du capital social.

A la suite des résolutions qui précèdent, la teneur du paragraphe 1 de l'article 3 des statuts de la société a la teneur suivante:

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 45, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38538/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

INFOTIME ANALYSE CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, 12, rue Maeshiel.

R. C. Luxembourg B 54.643.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue à Luxembourg le 7 mars 2002*

L'assemblée était ouverte à 10.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Tom Sime. Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Ian Sime et l'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Martin Allan.

Le président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.250 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda

1. Présentation des comptes annuels et du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 décembre 1999 et du 31 décembre 2000.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nomination et élection du conseil d'administration.
5. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Les comptes annuels et les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ont été présentés à l'assemblée.

2. Le bilan et le compte de pertes et profits pour les années sociales se terminant le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000 ont été unanimement approuvés.

3. Les actionnaires ont accordé la décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Les administrateurs suivants:

- Monsieur Tom Sime,

- Monsieur Ian Sime,

- Monsieur Martin Allan,

ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

5. Le commissaire aux comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été élu jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 12.00 heures.

T. Sime / I. Sime / M. Allan

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 61, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38515/759/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

GAMMA RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 35.415.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenu au siège social, le mercredi 17 avril 2002 à 12.00 heures*

1. L'assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Mike Szymanski,

- Monsieur Paul Kearney,

- Monsieur Terry Leighton,

- Monsieur Bruno Durieux.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003 délibérant sur les comptes annuels de 2002.

2. L'assemblée nomme un nouveau réviseur d'entreprises indépendant PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003 délibérant sur les comptes annuels de 2002.

Pour publication et réquisition

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38528/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

TELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.193.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 33, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(38605/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

TELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.193.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue extraordinairement le 15 mai 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TELL HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

le report à nouveau de la perte: 4.304,17 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 33, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38606/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

TELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.193.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 33, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(38607/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

TELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.193.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue extraordinairement le 15 mai 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TELL HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

le report à nouveau de la perte: 3.878,03 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 33, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38608/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

TELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 61.193.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 33, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(38609/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

TELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 61.193.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue extraordinairement le 15 mai 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TELL HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

le report à nouveau de la perte: 2.449,97 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 33, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38610/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

TELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 61.193.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 33, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(38611/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

TELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 61.193.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue extraordinairement le 15 mai 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TELL HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

le report à nouveau de la perte: 3.367,15 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 33, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38612/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

TELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.193.

—

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue extraordinairement le 15 mai 2002*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de TELL HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 33, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38613/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

PERMAL LONG FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.009.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, a été enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(38516/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

GAMMA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R. C. Luxembourg B 35.415.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

(38517/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

IMAGINE REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 32.577.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature

Un mandataire

(38520/253/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

AGRASSUR RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 83.235.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue à Luxembourg le 16 mai 2002*

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Régis Seigneur,
- Monsieur Michael Reynolds,
- Monsieur Jean Hugues Vadot,
- Monsieur Claude Weber.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2003 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2002.

L'assemblée nomme KPMG AUDIT comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2003 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2002.

Pour publication et réquisition
Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 63, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38518/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

AGRASSUR RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 83.235.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

(38519/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

ASSIDOMÄN REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 23.613.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour la société ASSIDOMÄN REINSURANCE S.A.
SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.
Signature

(38561/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

ASSIDOMÄN REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 23.613.

—
Comptes 2001, A.G. 2002

Conseil d'Administration

Monsieur Per Sjölander, Risk manager de ASSIDÖMAN AB, demeurant à Stockholm, Suède
Monsieur Sven Eric Lundström, Vice Président of ASSIDÖMAN AB, demeurant à Örebro, Suède
Monsieur Tony Nordblad, Managing Director de SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant à Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Réviseur d'entreprises
KPMG AUDIT

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 mai 2002

L'assemblée générale du 2 mai 2002 a réélu comme administrateur Monsieur Tony Nordblad. Messieurs Per Sjölander et Sven Eric Lundström ont été remplacés par Monsieur Björn Olhans, Vice President of ASSIDÖMAN AB, demeurant

à Sollentuna, en Suède, par Monsieur Per Persson, Director Business Control of ASSIDÖMAN CARTONBOARD AB, demeurant à Örebro, en Suède et Monsieur Peter Flensburg, Risk Manager of ASSIDÖMAN AB, demeurant à Stockholm, en Suède. Le mandat des administrateurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2002.

KPMG AUDIT, Luxembourg, a été réélu comme Réviseur d'entreprise. Son mandat prendra fin après l'Assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2002.

Pour ASSIDÖMAN REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Minutes of the Annual General Shareholders Meeting held on May 2, 2002

On the second day of May 2002 at 10.00 the shareholders of ASSIDÖMAN REINSURANCE S.A., have assembled for the Annual General Meeting in accordance with the articles of Incorporation.

Mr Tony Nordblad having been elected President of the Meeting proceeds to the constitution of the administration of the Meeting and nominates as teller Mrs Clare Hargreaves and as secretary Mrs Lena Lauer.

There is produced:

- the attendance list which ascertains that 12.000 issued shares are present or represented with a voting right of 12.000 votes.

It is established that the meeting is validly constituted and thus can adopt resolutions on all subjects of the Agenda which is as follows:

- 1) Report of the Board of Directors
- 2) Presentation and approval of the Balance Sheet and Profit and Loss Account as at 31 December 2001
- 3) Discharge to the Directors
- 4) Elections or renewal of the Directors
- 5) Elections of the Independent Auditor
- 6) Any other business

After due deliberation the general Meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

I. Resolved that the report presented to this meeting by the Board of Directors of the corporation for the year ended 31 December 2001 is hereby approved.

II. Resolved that the Balance Sheet and the Profit and Loss Account of the corporation for the year ended 31 December 2001 and presented to this meeting are hereby approved.

III. Resolved that all the acts of the Directors and Independent Auditor from 1 January 2001 to 31 December 2001 are hereby approved and ratified and that the Directors are hereby discharged and acquitted in respect of their duties and functions for such period.

IV. Resolved that

Mr Björn Olhans, Vice president of ASSIDÖMAN AB, residing in Sollentuna, Sweden,

Mr Per Persson, Director Business Control of ASSIDÖMAN CARTONBOARD AB, residing in Örebro, Sweden

Mr Peter Flensburg, Risk Manager of ASSIDÖMAN AB, residing in Stockholm, Sweden,

Mr Tony Nordblad, Managing Director of SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., residing in Luxembourg

are hereby elected Directors, until the Annual General Meeting for the business year 2002.

V. resolved that KPMG AUDIT, Luxembourg, is hereby elected Independent Auditor for the duration of one year until the Annual General Meeting for the business year 2002.

With no item left on the agenda, the meeting is closed after the reading of the minutes, which were signed by the president, the Teller and the secretary.

T. Nordblad / C. Hargreaves / L. Lauer

The President / The Teller / The Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38562/682/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

SYNDICAT GENERAL-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 42.245.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

(38521/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

I.2M., INTERNATIONAL MARKETING MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

STATUTS

L'an deux mille deux, le deux mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. HOSTPRIDE HOLDING CORP, ayant son siège social à Tortola, BVI,
 2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège social à Tortola, BVI,
- les deux ici représentées par Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, demeurant à Latour, Belgique, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 2 mai 2002.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL MARKETING MANAGEMENT en abrégé I.2M.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil et audit aux entreprises, conseil en marketing, organisation de structures marketing et commerciales, actions commerciales.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers ainsi que la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expres-

sément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de juin à 15.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. HOSTPRIDE HOLDING CORP, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, préqualifiée, une action	1

Total: trois cent dix actions	310
-------------------------------	-----

Les actions ont été libérées à concurrence de plus de 25%, de sorte que la somme de neuf mille cinq cents euros (9.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) HOSTPRIDE HOLDING CORP, préqualifiée,

b) CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, préqualifiée,
 c) Monsieur Salvatore Loddo, administrateur de société, demeurant à Gouvieux (France) 60, 7, Clos La Motte Louvet.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL NET LTD, ayant son siège social à Nassau, Bahamas.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2007.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Salvatore Loddo, prénommé.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Salvatore Loddo, prénommé, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière; pour les autres matières, la co-signature de l'administrateur-délégué et de l'un des deux autres administrateurs sera requise.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Naveaux, S. Loddo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2002, vol. 135S, fol. 35, case 3.– Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 mai 2002.

G. Lecuit.

(38682/220/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

DELTA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 34.075.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

(38522/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

DELTA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 34.075.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
 qui s'est tenue au siège social, le mercredi 17 avril 2002 à 12.30 heures*

1. L'assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Mike Szymanski,
- Monsieur Paul Kearney,
- Monsieur Terry Leighton,
- Monsieur Bruno Durieux.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003 délibérant sur les comptes annuels de 2002.

2. L'assemblée nomme un nouveau réviseur d'entreprises indépendant PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003 délibérant sur les comptes annuels de 2002.

Pour publication et réquisition

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38527/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

BETA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 25.361.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

(38523/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

BETA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 25.361.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue au siège social, le mercredi 17 avril 2002 à 11.30 heures*

1. L'assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Mike Szymanski,
- Monsieur Paul Kearney,
- Monsieur Terry Leighton,
- Monsieur Bruno Durieux.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003 délibérant sur les comptes annuels de 2002.

2. L'assemblée nomme un nouveau réviseur d'entreprises indépendant PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003 délibérant sur les comptes annuels de 2002.

Pour publication et réquisition
Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 4.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38525/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

TELE WOLLMANN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21-23, avenue des Bains.
H. R. Luxemburg B 82.335.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 27. Mai 2002

Herr Friedhelm Wollmann beabsichtigt 100 Anteile der Gesellschaft wie folgt abzutreten:

- 26 Anteile an Herrn Erich Kruschat;
- 24 Anteile an Herrn Heribert Müller;
- 12 Anteile an Herrn Günter Beicht;
- 12 Anteile an Herrn Anton Neufeld;
- 24 Anteile an Frau Birgit Tschickardt-Eing;
- 2 Anteile an Herrn Bodo Leonard Beer.

Hierzu wurde ihm von der Gesellschafterversammlung einstimmig die Zustimmung erteilt.

Somit stellt künftig die Verteilung der Gesellschaftsanteile wie folgt dar:

Erich Kruschat, wohnhaft in 198a, rue Principale, L-5366 Munsbach	26 Anteile
Heribert Müller, wohnhaft in Buchwaldstr. 10, D-54314 Greimerath	24 Anteile
Günter Beicht, wohnhaft in Zum Idar 12, D-55624 Rhaunen	12 Anteile
Anton Neufeld, wohnhaft in 198a, rue Principale, L-5366 Munsbach	12 Anteile
Birgit Tschickardt-Eing, wohnhaft in Boxtelstr. 14, D-54516 Wittlich	24 Anteile
Bodo Leonard Beer, wohnhaft in Wilhelmstr. 1, D-41363 Jüchen	2 Anteile

Total: 100 Anteile

Der Rücktritt von Herrn Friedhelm Wollmann als administrativer Geschäftsführer sowie der Rücktritt von Herrn Walter Oswald als technischer Geschäftsführer werden einstimmig angenommen.

Die Gesellschafterversammlung beschloß daraufhin einstimmig, die Geschäftsführung der Gesellschaft künftig wie folgt zu übertragen:

Administrativer Geschäftsführer: Herr Bodo Leonard Beer, wohnhaft in Wilhelmstr. 1, D-41363 Jüchen.

Technischer Geschäftsführer: Herr Heribert Müller, wohnhaft in Buchwaldstr.10, D-54314 Greimerath.

Die Gesellschaft wird bei allen Transaktionen durch gemeinsame Unterschrift des administrativen und des technischen Geschäftsführers vertreten.

Mondorf-les-Bains, den 27. Mai 2002.

TELE WOLLMANN, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38539/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

ESPACE NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.081.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Signature.

(38532/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

ESPACE NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.081.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Signature.

(38533/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

ESPACE NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.081.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Signature.

(38534/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

ESPACE NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.081.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2002.

Signature.

(38535/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

ESPACE NET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.081.

Assemblée générale des associés à Esch-sur-Alzette en date du 17 mai 2002

Ordre du jour

- 1) Lecture du rapport du commissaire sur les comptes 1998, 1999, 2000 et 2001.
- 2) Approbation du compte de profits et pertes pour les exercices 1998, 1999, 2000 et 2001.
- 3) Affectation du résultat des exercices 1998, 1999, 2000 et 2001.
- 4) Décharge et quitus au gérant et commissaire.
- 5) Décision de continuer les opérations de la société.
- 6) Nomination d'un nouveau gérant suite à la démission de Monsieur Sold de ses fonctions de gérant.

- 7) Nominations statutaires: commissaire.
- 8) Conversion du capital en euro.
- 9) Divers.

Procès-verbal de l'assemblée générale des associés à Esch-sur-Alzette en date du 17 mai 2002

La séance est ouverte à 17.05 heures sous la présidence de Monsieur Alvin Sold. Monsieur le président expose ensuite:

- qu'il résulte de la liste de présence que 100 parts sociales de valeur nominale de 20.000,- LUF chacune, représentant 100% du capital de 2.000.000,- LUF sont présentes, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour;

- que l'ordre du jour de la présente assemblée est:

- 1) Lecture du rapport du commissaire sur les comptes 1998, 1999, 2000 et 2001.
- 2) Approbation du compte de profits et pertes pour les exercices 1998, 1999, 2000 et 2001.
- 3) Affectation du résultat des exercices 1998, 1999, 2000 et 2001.
- 4) Décharge et quitus au gérant et commissaire.
- 5) Décision de continuer les opérations de la société.
- 6) Nomination d'un nouveau gérant suite à la démission de Monsieur Sold de ses fonctions de gérant.
- 7) Nominations statutaires: commissaire.
- 8) Conversion du capital en euro.
- 9) Divers.

Constatation de la validité de l'assemblée générale ordinaire

Tous les faits, exposés par le président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et après avoir délibéré a pris les décisions suivantes:

Résolution

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du commissaire, l'assemblée générale approuve les comptes et le bilan des exercices 1998, 1999, 2000 et 2001 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'affecter en résultats reportés la perte de l'exercice 1998 s'élevant à LUF 57.181,-.

L'assemblée décide d'affecter en résultats reportés la perte de l'exercice 1999 s'élevant à LUF 965.437,-.

L'assemblée décide d'affecter en résultats reportés la perte de l'exercice 2000 s'élevant à LUF 6.116.493,-.

L'assemblée décide d'affecter en résultats reportés la perte de l'exercice 2001 s'élevant à LUF 9.998.000,-.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus et décharge au gérant et au commissaire pour l'exercice 1998.

L'assemblée générale donne quitus et décharge au gérant et au commissaire pour l'exercice 1999.

L'assemblée générale donne quitus et décharge au gérant et au commissaire pour l'exercice 2000.

L'assemblée générale donne quitus et décharge au gérant et au commissaire pour l'exercice 2001.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Quatrième résolution

Les pertes accumulées étant supérieures au 3/4 du capital social, l'assemblée générale doit se prononcer sur la poursuite des activités de la société.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Alvin Sold de son poste de gérant de la société et nomme en remplacement Monsieur Roland Kayser qui accepte ce mandat.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale reconduit aux fonctions de commissaire Madame De Paoli, pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de convertir en euros le capital social, le capital autorisé et tous les autres montants figurant dans les statuts et exprimés en LUF.

Le capital de la société de LUF 2.000.000,- est converti en EUR 49.578,71. Le capital est ainsi constitué de 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 495,787.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le président lève la séance à 17.20 heures.

A. Sold

Président

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 44, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38536/000/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

PREMIER INTERNATIONAL INVESTMENTS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 30.348.

Minutes of the Annual General Meeting of shareholders held on 25 April 2002

The Annual General Meeting of Shareholders was held at 3.00 p.m. at the registered office of the Company, in Luxembourg.

Chairman: Duncan Smith was elected as Chairman of the Meeting.
 Secretary: Gudrun Siegle was elected as Secretary of the Meeting.
 Scrutineer: Lorna Ros was elected as Scrutineer of the Meeting.

Agenda:

1. Approval of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the audited annual accounts for the year ended 31 December 2001.
3. Distribution of a dividend.
4. Discharge of the Directors.
5. Election of the Directors.
6. Election of the Independent auditor.
7. Any other business.

List of attendance

The Chairman of the Meeting declared that it appeared from the attendance list signed by the elected officers that 15,000,011 shares were represented and that the shareholders and their representatives had knowledge of the agenda so that it was in order to proceed to discuss the agenda.

Resolutions

1. Approval of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.

Both reports were read and approved by the Meeting.

2. Approval of audited annual accounts for the year ended 31 December 2001.

The Meeting discussed and approved the audited annual accounts for the year ended 31 December 2001.

3. Distribution of a Dividend

Upon the recommendation of the Directors, the Meeting resolved that a dividend will be paid to the holders of shares of the PREMIER INTERNATIONAL INVESTMENTS - PREMIER UK SELECT GROWTH FUND at the close of business on 25 April 2002.

The details are as follows:

XD Date: 26 April 2002

Pay Date: 30 April 2002

Total amount to be distributed: GBP 60,812.-.

4. Discharge of the Directors

The Meeting unanimously agreed to discharge the Directors for the proper performance of their duties during the year ended 31 December 2001.

5. Election of the Directors

The Meeting agreed to re-elect Jonathan Fry, David Feather and Duncan Smith as Directors for the period until the next Annual General Meeting of Shareholders.

6. Election of the Independent Auditor

The Meeting agreed to elect KPMG AUDIT as the Independent Auditor for the year ending 31 December 2002.

7. Any other business.

There being no other business, the Meeting was declared closed at 3.30 p.m.

Signatures

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38718/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

FINMEDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 40.618.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le quatorze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DROMAX ANSTALT, un établissement de droit du Liechtenstein, avec siège social au 60, Aeulestrasse, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein,

ici représenté par Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, Suisse, le 16 avril 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme FINMEDIT S.A., R.C. B N° 40.618, ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 490 du 28 octobre 1992.

Les statuts de ladite société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 233 du 30 mai 1995.

- La Société a actuellement un capital social, antérieurement exprimé en ECU, de soixante mille (60.000,-) euros (EUR), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, la mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents ainsi qu'un certificat d'actions au porteur numéro 2 lequel a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société FINMEDIT S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 135S, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(38552/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

ISHISUMI S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 61.951.

The balance sheet as December 31st, 2000, registered in Luxembourg, on May 28, 2002, vol. 568, fol. 62, case 8, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on May 29, 2002.

ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward: - 67.363.360,- ITL

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on May 24th, 2002.

Signature.

(38587/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

CHORALE SAINTE CECILE GOSTINGEN, Association sans but lucratif.

Siège social: Gostingen, 8, rue Bildgen.

—
STATUTS

Entre les membres représentés en annexe et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par les présents statuts ainsi que par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

L'association constituée en vertu des présents statuts est la continuation de l'ancienne CHORALE SAINTE CECILE GOSTINGEN, fondée en 1871.

Chapitre I^{er}.- Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination CHORALE SAINTE CECILE GOSTINGEN, Association sans but lucratif, dénommée ci-après «la chorale».

Art. 2. La chorale a pour objet l'exécution et la réalisation du chant profane, religieux et spirituel, l'organisation de manifestations culturelles et populaires ainsi que le soutien de la vie associative locale. Elle peut faire tous les actes nécessaires à l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Son siège social est fixé à Gostingen.

Art. 4. Sa durée est illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Chapitre II.- Membres, Admission, Démission, Exclusion

Art. 5. Pour devenir membre, l'intéressé doit en faire la demande auprès d'un membre du comité.

Art. 6. Le comité décidera de l'admission d'un nouveau membre visé à l'article 5 à la majorité des deux tiers des voix de ses membres présents, ceci lors de la réunion du comité suivant la demande.

Art. 7. Le nombre des membres de la chorale est illimité, mais ne peut jamais être inférieur à trois.

Art. 8. La qualité de membre se perd:

a) par démission, adressée par le membre à l'adresse de correspondance de l'association, de préférence sous forme écrite au comité de la chorale.

b) en cas de non-paiement de la cotisation visée à l'article 9, trois mois après sommation du paiement dûment notifiée par lettre recommandée.

c) par l'exclusion du membre; l'exclusion peut être proposée par le comité, mais doit être prononcée par l'assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Le membre démissionnaire ou exclu reste responsable, comme tout autre membre, des engagements qui ont été conclus par lui ou au nom de la chorale avant sa démission ou son exclusion. Il n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

En outre, il devra restituer sur première demande tous les objets lui confiés (p.ex. uniforme, partitions, dossiers, etc.) et appartenant au patrimoine de la chorale.

Chapitre III.- Cotisation

Art. 9. Chaque membre payera une cotisation annuelle dont le montant sera fixé par l'assemblée générale et qui ne peut excéder 2.000,- LUF (deux mille francs luxembourgeois) respectivement 50 EUR (cinquante Euro).

Chapitre IV.- Assemblée Générale

Art. 10. Endéans les 3 mois de la clôture de l'exercice, il sera tenu une assemblée générale où seront invités tous les membres affiliés à la chorale. Le comité en fixera le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts sociaux l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée lorsqu'un cinquième au moins des membres de la chorale en auront fait la demande écrite qui devra en préciser l'objet.

Les convocations à l'assemblée générale contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le comité et seront adressées par le secrétaire aux membres par simple lettre, au moins quinze jours à l'avance. Toute proposition signée d'un nombre égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 11. L'assemblée est seule compétente pour les questions suivantes: approbation des comptes, nomination et révocation des membres du comité et des commissaires aux comptes, fixation de la cotisation annuelle, exclusion de membres, modification des statuts et dissolution de la chorale.

Art. 12. L'assemblée générale est régulièrement constituée quelle que soit la quotité de présences des membres. Elle est conduite par le président du comité.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à main levée à la majorité des voix et, pour les élections et si des personnes y sont impliquées, le scrutin se fera au secret à la majorité des voix.

Le membre doit être présent lors de la tenue de l'assemblée générale pour exprimer son vote.

Pour pouvoir participer au vote actif et/ou passif, il doit être âgé de plus de 16 ans et il doit être membre effectif depuis au moins 6 mois.

Art. 13. Les résolutions de l'assemblée générale sont communiquées par écrit à chaque membre et sont consignées dans un registre spécial conservé auprès du secrétaire en fonction ou tout membre affilié à la chorale peut en prendre connaissance.

Art. 14. Au moins deux commissaires aux comptes, à désigner annuellement par l'assemblée générale parmi les membres de la chorale, exerceront la surveillance des opérations de caisse. Ils feront annuellement un contrôle dont ils présenteront le rapport à l'assemblée générale.

Art. 15. Toute modification aux statuts se fera conformément à l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Chapitre V.- Administration

Art. 16. La chorale est administrée par un comité, dont les membres sont élus pour six ans par l'assemblée générale. Tous les deux ans, un tiers des membres du comité, à tour de rôle, sera renouvelé.

Les aspirants pour le comité et les membres du comité sortants doivent manifester leur candidature avant l'assemblée générale au secrétariat.

Toute personne qui est âgée au moins de 18 ans et qui est membre au moins d'un an, peut manifester sa candidature pour le comité.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire décidera sur une éventuelle exclusion d'un membre du comité.

Si, durant l'année sociale, un poste reste inoccupé ou un membre du comité démissionne de ses fonctions, le comité pourra opter pour un autre membre, qui devra accomplir les conditions d'adhésion au comité et qui devra être confirmé par la prochaine assemblée générale.

Art. 18. Le comité de la chorale se compose de neuf membres, le directeur peut prendre part aux séances du comité comme membre consultatif.

Ce nombre peut être réduit, respectivement augmenté par décision de l'assemblée générale.

Art. 19. Endéans une semaine, le comité nouvellement élu désignera, moyennant élection, entre ses membres un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et deux représentants de la chorale au sein de l'Entente des Sociétés.

Art. 20. Les décisions du comité sont prises à main levée à la majorité des voix et, pour les élections ou si des personnes y sont impliquées, le scrutin se fera au secret à la majorité des voix, à l'exception de l'admission de nouveaux membres (chapitre 6) et les cas prévus par la loi.

Uniquement les membres présents à la séance auront le droit de vote et de décision.

Le secrétaire convoquera les membres du comité aux séances par simple lettre de convocation, qui devra contenir l'ordre du jour prévu.

La convocation devra se faire obligatoirement toutes les fois qu'un tiers des membres du comité le demandent.

Le président dirige les séances du comité; en cas d'absence, il est remplacé par le vice-président ou par le membre le plus âgé; pour être valable, la moitié des membres du comité doit être présente à la réunion.

Les décisions prises sont à inscrire par le secrétaire dans un registre spécial.

En cas d'égalité de voix, le point y relatif sera reporté à la prochaine séance du comité; si alors ce point ne trouve pas de majorité, les membres de la chorale décideront sur ce point.

Art. 21. Chaque dépense nécessaire hors du bilan prévisionnel approuvé par l'assemblée générale devra être soumise à l'avance à l'approbation du comité.

Le trésorier élaborera, avec le soutien du secrétaire et des autres membres, un bilan prévisionnel de chaque manifestation prévue, tout changement ou augmentation de ce bilan sera soumis en temps utile à l'approbation du comité. Après la manifestation, le trésorier présentera un décompte de caisse provisoire avec les dépenses et les recettes aux membres du comité.

Le secrétaire présentera toute correspondance obtenue et tout courrier envoyé lors des séances du comité.

Art. 22. Avant toute discussion sur un point de l'ordre du jour le concernant directement ou indirectement, le membre en question devra quitter la salle de séance du comité et ne pourra pas prendre part ni à la discussion ni au vote.

Art. 23. Les actes qui engagent la chorale doivent porter la signature de trois membres du comité en fonction, désignés à cet effet par le comité; ces membres ont la possibilité de donner procuration de signature.

Art. 24. Le comité a les droits les plus étendus pour la gestion de la chorale.

Il pourra constituer des commissions d'organisation, des commissions spéciales, il pourra faire appel à toute autre aide lui semblant utile.

Art. 25. Le comité peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels, tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de «membre donateur», et il peut conférer le titre de «membre honoraire» à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à la chorale. Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 26. Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

En cas de dissolution, l'actif et le patrimoine appartenant à la chorale seront attribués à l'Administration Communale de Flaxweiler.

Chapitre VII.- Dispositions générales

Art. 27. En cas de décès d'un membre, la chorale participe aux funérailles et embellit celles-ci par un chant funèbre. La chorale est tenue de faire lire une messe des morts.

En cas de mariage d'un membre, la chorale embellit la messe des noces et offre un cadeau de mariage au membre concerné.

Art. 28. Les présents statuts abrogent toutes dispositions antérieures. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 71, case 2. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38678/999/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

BEFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.007.

—
Le bilan de la société au 11 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 61, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(38574/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

BEFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.007.

—
Le bilan de la société au 11 avril 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 61, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(38575/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

BEFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.007.

—
Le bilan de la société au 11 avril 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 61, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(38576/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

BEFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.007.

—
Le bilan de la société au 11 avril 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 61, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(38577/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

ALPHA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 24.870.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

(38524/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

ALPHA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 24.870.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue au siège social, le mercredi 17 avril 2002 à 11.00 heures*

1. L'assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Mike Szymanski,
- Monsieur Paul Kearney,
- Monsieur Terry Leighton,
- Monsieur Bruno Durieux.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003 délibérant sur les comptes annuels de 2002.

2. L'assemblée nomme un nouveau réviseur d'entreprises indépendant PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003 délibérant sur les comptes annuels de 2002.

Pour publication et réquisition

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38526/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

NO LIMITS PACKAGING, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 56.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 67, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signature

(38724/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

NO LIMITS PACKAGING, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 56.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 67, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signature

(38723/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

REDELCOVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 36.055.

Résolutions prises par écrit par le conseil d'administration en date du 21 mars 2002

Première résolution

En accord avec l'article 10 des statuts et la résolution 6 de l'assemblée générale du 30 janvier 1991, le conseil d'administration nomme comme administrateur-délégué Madame Christine Hariga. Après cette nomination, sont administrateurs-délégués les personnes suivantes:

- Monsieur Jean-Claude Coppieters't Wallant,
- Monsieur Pierre-Olivier Beckers,
- Madame Christine Hariga.

Pour publication et réquisition
Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38529/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

SYNDICAT GENERAL-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.245.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue à Luxembourg le 19 avril 2002*

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SYNDICAT GENERAL-RE S.A., qui se tient au siège social, 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, le vendredi 19 avril 2002 a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de confirmer les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Jean-Pierre Dupret,
- Monsieur Paul Beghin,
- Monsieur Claude Weber.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2002.

2. L'assemblée nomme MAZARS & GUERARD comme réviseurs d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2003 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2002.

Pour publication et réquisition
Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38530/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

EUTON INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 30.612.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(38591/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

EUTON INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 30.612.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(38593/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

EUTON INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 30.612.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(38595/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

EUTON INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 30.612.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(38596/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

EUTON INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 30.612.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire du 22 juin 2001

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 1998 et 1999;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en l'an 2005.

4. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, du capital autorisé et tous autres montants figurant dans les statuts de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) aux taux de change égal à 40,3399 LUF pour 1,- EUR;

5. L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de 266,19 euros pour le porter de son montant actuel de 619.733,81 euros à 620.000,- euros par incorporation de bénéfices reportés.

6. L'Assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

7. L'Assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales, sauf limitation légale. (...)»

8. L'Assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euros produiront leurs effets comptables et fiscaux au 1^{er} janvier 2002.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38601/565/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

EUTON INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 30.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38592/565/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

IMAGINE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 32.577.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue à Luxembourg le 30 avril 2002*

1. L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Brad S. Huntington,
- Monsieur Thomas W.H. Gleeson,
- Monsieur Claude Weber.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale de 2003 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2002.

2. L'assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises indépendant: KPMG AUDIT.

Son mandat viendra à échéance à expiration à l'issue de l'assemblée générale de 2003 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2002.

Pour publication et réquisition
Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38531/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

AGRAMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 49.826.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé du 15 mai 2002 que, sur la base de la loi du 10 décembre 1998 sur «la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée», le capital de la société susmentionnée a été modifié comme suit:

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

L'assemblée constate que le capital social de la société a été converti automatiquement en date du 1^{er} janvier 2002 de Francs Luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

C'est ainsi qu'après cette conversion, le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 15 mai 2002.

R. P. Pels / A. Compère / D. C. Oppelaar
Président / Secrétaire / Scrutateur

Délivré aux fins de la publication au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations

A. Schwachtgen

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 41, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38553/230/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

AGRAMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 49.826.

Statuts coordonnés sur base d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 15 mai 2002 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(38554/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

ECKARTSALL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 60.928.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 22 mai 2002 que, sur la base de la loi du 10 décembre 1998 sur «la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée», le capital de la société susmentionnée a été modifié comme suit:

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

L'assemblée constate que le capital social et le capital autorisé de la société a été converti automatiquement en date du 1^{er} janvier 2002 de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

C'est ainsi qu'après cette conversion, le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre vingt six euros et soixante neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale et le capital autorisé est fixé à deux cent quarante sept mille huit cent quatre vingt treize euros et cinquante deux cents (EUR 247.893,52) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre vingt six euros et soixante neuf cents (EUR 30.986,69) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la société est établi à deux cent quarante sept mille huit cent quatre vingt treize euros et cinquante deux cents (EUR 247.893,52) divisé en dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 22 mai 2002.

S. Colson / P. Gallasin / D.C. Oppelaar

Président / Secrétaire / Scrutateur

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 58, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(38549/230/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

ECKARTSALL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 60.928.

Statuts coordonnés sur base d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 22 mai 2002 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social et du capital autorisé de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(38550/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

ALBERTO GRIMALDI PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.551.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,
qui s'est tenue extraordinairement le 17 mai 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ALBERTO GRIMALDI PRODUCTIONS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, domicilié à Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant que commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat;
- d'accorder décharge pleine et entière à LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED;
- de nommer DMS & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social au 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

T. Van Dijk.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 47, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38638/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

PRO DIRECT MONTAGE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

H. R. Luxembourg B 82.188.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 24. Mai 2002

Die Generalversammlung erteilt dem bisherigen Verwaltungsrat einstimmig Entlastung und beschliesst hiernach ihn wie folgt zu ersetzen:

Künftige Zusammensetzung des Verwaltungsrates:

1. Frau Nathalie Marquant, wohnhaft in 361 Benabola, Puerto Banus, E-29660 Marbella, Malaga;
2. Madame Chantal Poupert, administrateur de société, demeurant à L-7410 Angelsberg, 2, rue de Mersch;
3. KINGFISHER SERVICES S.A., établie et ayant son siège social à 34-20 Calle 34, Panama 5, Republic of Panama.

Frau Nathalie Marquant wurde mit sofortiger Wirkung als neuer Administrateur-Délégué ernannt und vertritt die Gesellschaft durch alleinige Unterschrift.

Luxembourg, den 27. Mai 2002.

PRO DIRECT MONTAGE S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 56, case 10.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38540/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2002.

E-PARCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 68.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 47, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(38551/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

SAINT REMY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 60.840.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé du 16 mai 2002 que, sur la base de la loi du 10 décembre 1998 sur «la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée», le capital de la société susmentionnée a été modifié comme suit:

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Les actionnaires décident de convertir la monnaie d'expression du capital social et du capital autorisé de Francs Luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

Après cette conversion, le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale et le capital autorisé sera d'un montant de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize Euros et cinquante-deux cents (EUR 247.893,52) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actionnaires décident de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la Société est établi à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize Euros et cinquante-deux cents (EUR 247.893,52) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 16 mai 2002.

S. Colson / P. Gallasin / D. C. Oppelaar

Président / Secrétaire / Scrutateur

Délivré aux fins de la publication au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations

A. Schwachtgen

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 41, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38557/230/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

SAINT REMY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 60.840.

—
Statuts coordonnés sur base d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 16 mai 2002 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(38558/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

JAMES & ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 80.820.

—
Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 16 mai 2002 de la société JAMES & ASSOCIATES S.A., il été décidé:

1. du remplacement de la société SOFICODEC, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes et de remplacer par: INVEST CONTROL, S.à r.l., avec siège social à 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

JAMES & ASSOCIATES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 24, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38560/567/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 37.185.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé du 15 mai 2002 que, sur la base de la loi du 10 décembre 1998 sur «la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée», le capital de la société susmentionnée a été modifié comme suit:

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

L'assemblée constate que le capital social de la société a été converti automatiquement en date du 1^{er} janvier 2002 de Francs Luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

C'est ainsi qu'après cette conversion, le capital social est fixé à trois cent soixante et onze mille huit cent quarante Euros et vingt-neuf cents (371.840,29 EUR) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de trois mille cent cinquante-neuf Euros et soixante et onze cents (3.159,71 EUR) sans émission de parts sociales nouvelles, par incorporation d'un montant de trois mille cent cinquante-neuf Euros et soixante et onze cents (3.159,71 EUR) d'un compte de bénéfices reportés, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de trois cent soixante-quinze mille Euros (375.000,- EUR) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) par part sociale.

L'assemblée décide de modifier l'article 6 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à trois cent soixante-quinze mille Euros (375.000,- EUR) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.»

Luxembourg, le 15 mai 2002.

R. P. Pels / A. Compère / D. C. Oppelaar

Président / Secrétaire / Scrutateur

Délivré aux fins de la publication au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations

A. Schwachtgen

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 41, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38555/230/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 37.185.

Statuts coordonnés sur base d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 15 mai 2002 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002. A. Schwachtgen.
(38556/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

NORDEA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 31.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour la société NORDEA RE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(38565/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

NORDEA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 31.679.

Conseil d'administration

Monsieur Arne Liljedahl, Chief Financial Officer, demeurant à S-105 72 Stockholm, Suède.

Mr Kjell Oldén, Senior Vice President, demeurant à S-105 72 Stockholm, Suède.

Monsieur Tony Nordblad, Gérant de SINSER (LUXEMBOURG) SARL, demeurant à Luxembourg.

Réviseur d'entreprises

KPMG Audit, Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 mai 2002

L'assemblée générale du 8 mai 2002 a réélu comme administrateurs Messieurs Arne Liljedahl et Tony Nordblad. Mr Kjell Oldén a été remplacé par Monsieur Erik Palmén, Head of GROUP OPERATIONAL RISK MANAGEMENT, demeurant à Aleksanterinkatu 36 B à Helsinki, FIN-00020 Nordea en Filande et par Monsieur Carl-Johan Granvik, demeurant à Aleksanterinkatu 36 B à Helsinki, FIN-00020 Nordea en Filande. Le mandat des administrateurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2002.

KPMG AUDIT a été élu Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2002.

Pour NORDEA Re S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Minutes of the Annual General Shareholders Meeting held on May 8, 2002

On Wednesday, May 8, 2002, at 13.30, the shareholders of Nordea Re S.A.

have assembled for the Annual General Meeting in accordance with the article 15 of the articles of incorporation.

Mr Kjell Oldén having been elected President of the Meeting proceeds to the constitution of the administration of the Meeting and nominates as teller Mr Tony Nordblad and as secretary Mr Lars Stensgård.

There is produced:

- the attendance list which ascertains that 60.000 issued shares are present or represented with a voting right of 60.000 votes.

It is established that the meeting is validly constituted and thus can adopt resolutions on all subjects of the Agenda which is as follows:

- 1) Reports of Board of Directors
- 2) Presentation and approval of the Balance Sheet and Profit and Loss Account as at December 31, 2001
- 3) Discharge to the Directors
- 4) Elections or renewals of Directors
- 5) Election of an independent auditor
- 6) Any other business

After due deliberation the General Meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

1. Resolved that the report presented to this meeting by the Board of Directors of the corporation for the year ended December 31, 2001 is hereby approved.

II. Resolved that the Balance Sheet and the Profit and Loss Account of the corporation for the year ended December 31, 2001 and presented to this meeting are hereby approved.

III. Resolved that all the acts of the Directors from January 1, 2001 to December 31, 2001 are hereby approved and ratified and that the Directors are hereby discharged and acquitted in respect of their duties and functions for such period.

IV. Resolved that:

a. Mr Arne Liljedahl, Chief Financial Officer, residing in S-105 72 Stockholm, Sweden.

b. Mr Erik Palmén, Head of GROUP OPERATIONAL RISK MANAGEMENT, residing on Aleksanterinkatu 36 B, Helsinki, FIN-00020 Nordea, Finland,

c. Mr Tony Nordblad, Managing Director of SINSER (LUXEMBOURG), S.à.r.l., residing on 11, rue Beaumont, Luxembourg.

d. Mr Carl-Johan Granvik, residing on Aleksanterinkatu 36 B, Helsinki, FIN-00020 Nordea, Finland.

are hereby elected Directors.

V. Resolved that:

KPMG Audit

is hereby elected independent Auditor for the duration of one year until the Annual General Meeting for the business year 2002.

With no item on the agenda left, the meeting is closed after reading of the minutes, which were signed by the President, the Teller and the Secretary.

K. Oldén / T. Nordblad / L. Stensgård

The President / The Teller / The Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38566/682/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

LIANE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 23.428.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 14 mai 2002

1. L'Assemblée Générale acte les démissions de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar, Rodney Haigh et Romain Thillens de leurs mandats d'Administrateur et leur donne décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour;

2. L'Assemblée décide de réduire le nombre de postes d'administrateurs de quatre à trois;

3. L'Assemblée décide de nommer administrateurs:

- Monsieur Marc Boland, expert-comptable, demeurant 7, rue Principale, L-5240 Sandweiler;

- Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant 16, Cité Lédenberg, L-5341 Moutfort;

- Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant 6, rue Pierre Weydert, L-5891 Fentange

en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38602/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 30.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

Pour SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(38563/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.

SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 30.241.

Conseil d'administration

Monsieur Lars-Göran Bergström, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB, Stockholm
Monsieur Jan Freudmann, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB, Stockholm
Monsieur Jos Hemmer, SEB PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg
Monsieur Jan Siling, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB, Stockholm
Monsieur Zaid Pedersen, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB, Stockholm.

Réviseur d'entreprise

PricewaterhouseCoopers.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 avril 2002

L'assemblée générale du 18 avril 2002 a réélu comme administrateurs Messieurs Lars-Göran Bergström, Jan Freudmann, Jos Hemmer et Zaid Pedersen. Monsieur Jan Siling a été remplacé par Monsieur Göran Faxner, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB, Stockholm.

Le mandat des administrateurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2002.

La fiduciaire PricewaterhouseCoopers a été élue comme Réviseur d'entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après la fin de l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2002.

Pour Skandinaviska Enskilda Reinsurance S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Minutes of the Annual General Meeting held in Luxembourg April 18h, 2002 at 16.00

1. Mr Zaid Pedersen was elected Chairman of the meeting.
2. List of attendance. 50.000 issued shares were present or represented with a voting right of 50.000 votes
 - a. SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB represented by Jos Hemmer, 49.999 shares.
 - b. SEB PRIVAT BANK (LUXEMBOURG) SA represented by Jos Hemmer, 1 share
3. The reports by the Board of Directors (Enclosure 3) and the Statutory Auditor of the Corporation (Enclosure 2) for the year ended December 31, 2001 were approved.
4. The Balance Sheet as at December 31, 2001 and the Profit and Loss account for the year ended December 31, 2001 (Enclosure 1) were approved.
5. All the acts of the Directors and Statutory Auditors for the period ending December 31, 2001 were approved and ratified and the Directors and Statutory Auditors were discharged and acquitted in respect of their duties and functions for such period.
6. As Directors of the Corporation were elected:
 - a. Mr Lars-Göran Bergström
 - b. Mr Jan Freudmann
 - c. Mr Jos Hemmer
 - d. Mr Zaid Pedersen
 - e. Mr Göran Faxner
7. PricewaterhouseCoopers was elected Statutory Auditor for the duration of one year until the Annual General Meeting for the business year 2002.
8. Meeting closed at 16.15

Acting Secretary / D. Kallaert - Verified / Z. Pedersen - Verified / J. Freudmann

Minutes (nr 27) of the Board of Directors held in Luxembourg April 18th, 2002 at 15.30

Present	Zaid Pedersen, Chairman
	Lars-Göran Bergstrom
	Jan Freudmann
	Jos Hemmer
	Jan Siling
On invitation	Denis Kallaert

1. The Chairman declared the Meeting opened.
2. Denis Kallaert was elected Secretary of the meeting and Jan Freudmann was elected to verify the minutes in conjunction with the Chairman.
3. Minutes from the meeting of the Board of Directors on December 7th, 2001 (nr 26) were read.
4. Annual accounts as of December 31st, 2001 were presented and approved (Enclosure 1)
5. Auditor's report for the financial year 2001 was read (Enclosure 2)
6. Director's report for the financial year 2001 was approved and signed (Enclosure 3)
7. Claims paid during the period January 1st, 2001 to December 31st, 2001 and pending claims as of December 31st, 2001 were accounted for (Enclosure 4). The current IBNR policy was read and approved (Enclosure 5). It was decided to make an actuarial study of the company, before the end of the financial year 2002.

8. In order to increase corporate safety, AON INSURANCE MANAGERS (AIM) will implement a new signature procedure. Payment orders up to EUR 50,000.- would be initialled by two AIM signatories. Above EUR 50,000.-, one AIM signatory and one client representative would be requested. The Board will revert regarding this.

9. Mr Jan Siling will no longer continue as a Member of the Board. On behalf of the rest of the Board, Mr Zaid Pedersen thanked Mr Jan Siling for the enjoyable co-operation and for the work he has done for SKANDINAVISKA ENSKILDA RE

10. Meeting closed at 16.00

Acting Secretary/ D. Kallaert - Verified / Zaid Pedersen - Verified / J. Freudmann

Minutes (nr 28) of the Board of Directors held in Luxembourg April 18th, 2002 at 16.15

Present

Zaid Pedersen, Chairman

Lars-Göran Bergstrom

Jan Freudmann

Jos Hemmer

Excused

Göran Faxner

1. Denis Kallaert was elected Secretary of the meeting and Jan Freudmann was elected to verify the minutes in conjunction with the Chairman.

2. Zaid Pedersen was elected Chairman of the Board of Directors for the period up until the next Annual general Meeting.

3. AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) was appointed Manager for the business year 2002.

4. The following Board meeting to be held in Stockholm on September 6th, 2002.

5. Meeting closed at 16.30

Acting Secretary/ D. Kallaert - Verified / Zaid Pedersen - Verified / J. Freudmann

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38564/682/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2002.
